



meconnu.fr
Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association « meconnu.fr » 23 décembre 2025

Exercice 2024-2025

Le 23 décembre 2025 à Lavaveix-les-Mines, dans les locaux gracieusement prêtés pour l'occasion par un membre du Conseil, se sont réunis les membres de l'Association « meconnu.fr » lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Présents :

- Maryse Hordé (CA), retraitée, demeurant 17, route d'Aubusson 23150 Lavaveix-les-Mines.
- Aline Pinon (CA), fonctionnaire, demeurant 17 rue de Bouvreuils 87700 Aix-sur-Vienne.
- Joël Bac (CA), retraité, demeurant 14 route de Lavaveix Fourneaux 23200 Saint-Médard-la-Rochette.
- Nicolas Hordé (CA), entrepreneur, demeurant 465 rue du Pech de la bame 46200 PINSAC.

Excusés :

- Nadine Tabard (CA), retraitée, demeurant 18 rue André Vy 23000 Guéret.
- Tiphany Hordé (CA), en invalidité, demeurant 4 avenue du Berry 23320 Saint-Vaury.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'association.

L'assemblée générale débute à 17 heures

L'Assemblée Générale désigne Nicolas Hordé en qualité de président de séance et Maryse Hordé en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Rapport moral
- Bilan financier 2024/2025
- Bilan prévisionnel 2025/2026
- Statistiques de fréquentation
- Renouvellement du Bureau
- Changement de siège social
- Modification des statuts (siège et récurrence)
- Migration pCloud vers Nextcloud

- Proposition d'augmentation des cotisations
- Présentation du « nouveau » meconnu.fr
- Hommage à Gérard – Créateur du site
- Migration Docker compose vers Kubernetes
- Changement de logo
- Ouverture de tous les départements
- Questions diverses

Validation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 novembre 2024

Le Procès-verbal a été présenté pour validation et mis aux voix – Il est adopté à l'unanimité

Rapport moral

Document en annexe

Présenté par Nicolas HORDÉ en qualité de président par intérim – Il est adopté à l'unanimité

Bilan financier

Document en annexe

La trésorière de l'association rend compte de sa gestion et soumet les comptes à l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 22 décembre 2025 approuve les comptes de l'exercice. En conséquence elle donne quitus à la trésorière pour sa gestion lors de cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Bilan financier prévisionnel

Document en annexe

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Statistiques de fréquentation

Document en annexe

Nicolas H. présente les statistiques de fréquentation pour l'année en cours.

Il existe un pic important en Juillet/Aout 2025 avec une bonne dynamique de la fréquentation qui totalise par moins de 2,5 millions de visiteurs au total.

Proposition d'augmentation de l'adhésion annuelle

Depuis la création de meconnu.fr, le montant de l'adhésion annuelle est de 10 €. Afin d'équilibrer les comptes, il est proposé de porter l'adhésion à 15 € par an.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Modification de la composition du Bureau de l'association

Nomination du Président, du Secrétaire et du Trésorier

En raison du décès du Président, la composition du bureau doit faire l'objet de modifications :

- Nicolas Hordé démissionne de ses fonctions de secrétaire et propose sa candidature aux fonctions de président.
- Maryse Hordé propose sa candidature aux fonctions de secrétaire en remplacement de Nicolas Hordé.
- Aline Pinon conserve ses fonctions de trésorière.

Les candidatures sont mises aux voix et sont adoptées à l'unanimité.

Modification du siège social de l'association

Le siège social qui est sis actuellement au domicile de Gérard Hordé, 55 avenue du Berry 23000 GUÉRET doit être changé. Maryse Hordé propose que le siège social soit transféré à son domicile personnel, à titre gracieux, sis 17 route d'Aubusson 23150 Lavaveix-les-Mines.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts de l'association

- Modification de l'adresse du siège social

Le changement d'adresse du siège social impose la modification des statuts.

Dans les statuts de l'association « meconnu.fr » du 1^{er} septembre 2017, il est indiqué :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé dans l'agglomération de Guéret. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration ».

Les statuts sont modifiés comme suit : Le siège social est fixé 17 route d'Aubusson 23150 Lavaveix-les-Mines. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Modification des modalités de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire statutaire

Dans les statuts de l'association « meconnu.fr » du 1^{er} septembre 2017, il est indiqué :

« Article 12 - Assemblée générale statutaire

L'Assemblée générale statutaire se réunit chaque année au mois de septembre. »

Les statuts sont modifiés comme suit : L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Déclaration des modifications statutaires et des membres du Bureau

Maryse Hordé se propose d'effectuer les démarches de déclaration auprès de la Sous-Préfecture de la Creuse.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Migration pCloud vers Nextcloud

Document en annexe

Nicolas H. informe qu'il serait bien d'envisager le déménagement des données depuis pCloud vers Nextcloud à cause de problématique de granularité de droits.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Présentation du « nouveau » meconnu.fr

Document en annexe

Nicolas H. montre quelques copies d'écran de la nouvelle interface de meconnu.fr qui a été débuté il y a 2 ans mais resté en travaux depuis, faute de temps. Guillaume serait désireux de rejoindre l'aventure sur la partie numérique afin de prêter main forte. Le passage de PHP à JavaScript permettrait de moderniser le site internet et d'obtenir de bien meilleures performances.

Hommage à Gérard – Créateur du site

Il est proposé de rendre un hommage à Gérard sur le site internet. Il serait intéressant de proposer un texte à valider de manière collective.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Migration Docker compose vers Kubernetes

Document en annexe

Présentation technique sur ce qui a été réalisé en octobre par IA86 Computer Consulting.

Changement de logo

Document en annexe – POST AG

Nicolas H. revient sur le changement de logo. Aline P. et d'autres pense qu'il faudrait ajouter un cercle rouge pour rappeler la couleur principale dans l'ancien logo. Guillaume O. se propose de vectoriser et de rajouter ces éléments et de faire plusieurs propositions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ouverture de tous les départements

Nicolas H. propose l'ouverture de tous les départements avec l'usage de scripts et d'intelligence artificielle ce qui permettrait de catalyser la participation sur le site internet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

RAS

Fait à Pinsac le 23 décembre 2025

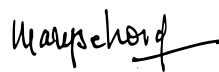
Le président de séance

Hordé Nicolas

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a long diagonal stroke extending from the top right.

La secrétaire de séance

Hordé Maryse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryse Hordé' with a long horizontal stroke at the end.

Rapport moral 2024-2025

Assemblée Générale de l'association meconnu.fr



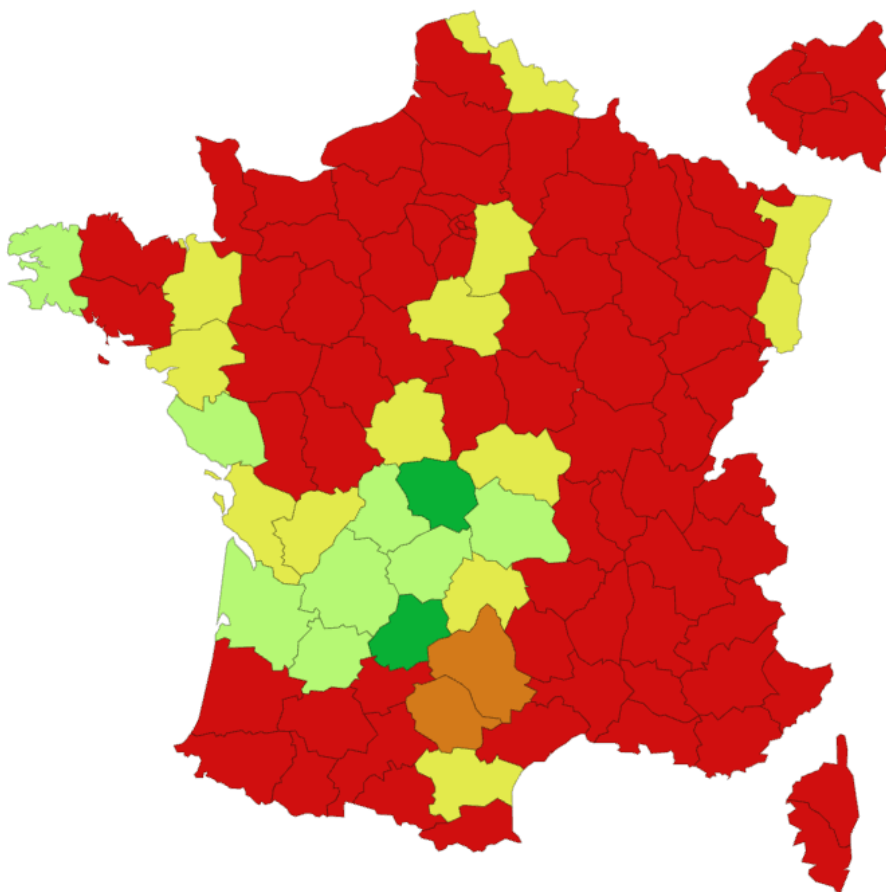
meconnu.fr
Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français

Présenté par **Nicolas Hordé**, président par intérim

Mesdames, Messieurs,

Chers membres de l'association,

Bienvenue sur **meconnu.fr**, le Portail Collaboratif du Patrimoine Français.



Le projet meconnu.fr est né d'une volonté simple mais ambitieuse : révéler et documenter le patrimoine français dans toutes ses dimensions, y compris — et surtout — celui qui reste ignoré, discret ou oublié. Depuis l'origine, ce portail s'attache à montrer que le patrimoine ne se limite pas aux monuments emblématiques, mais qu'il se trouve aussi dans les bornes, les chemins, les ouvrages modestes, les traces techniques ou rurales qui racontent l'histoire quotidienne de nos territoires.

Le département de la Creuse occupe une place particulière dans cette aventure. Terre fondatrice du projet, il illustre parfaitement l'esprit de meconnu.fr : un territoire souvent perçu comme discret, mais d'une richesse patrimoniale remarquable. Aujourd'hui, plus de mille cinq cents patrimoines y sont recensés, illustrés par plus de dix mille photographies, couvrant plus de deux cent cinquante communes grâce à l'engagement de nombreux auteurs bénévoles. Ce travail patient et rigoureux constitue une mémoire vivante, accessible à tous.

L'histoire de meconnu.fr s'inscrit dans le prolongement direct de l'initiative « La Creuse Secrète », lancée par Gérard Hordé au début de l'année 2014. Dès l'origine, ce projet a su capter l'attention, tant par sa démarche que par sa qualité, jusqu'à bénéficier d'une reconnaissance médiatique régionale. Cette dynamique a conduit, en 2017, à la création du site meconnu.fr, puis à celle de l'association loi 1901 qui en assure

le cadre juridique et collectif. Au fil des années, le projet s'est structuré, enrichi, ouvert à de nouveaux départements et adapté aux évolutions des usages numériques.

Les choix techniques ont toujours accompagné cette ambition. Après une première phase reposant sur des technologies classiques, meconnu.fr a su évoluer vers une architecture plus moderne, plus lisible et plus pérenne. La version actuellement en ligne repose sur une séparation claire entre la partie publique et la partie privée, combinant des technologies adaptées à la publication, à la contribution et à la valorisation des données patrimoniales. Cette évolution n'est pas un simple changement d'outil : elle traduit la volonté de préparer l'avenir, de faciliter la maintenance, et d'ouvrir le projet à de nouvelles formes de diffusion et de collaboration.

Cette dynamique s'est récemment renforcée par une étape majeure : la migration de l'infrastructure vers un environnement Kubernetes, opérée au début du mois d'octobre 2025. Hébergé sur un serveur dédié mutualisé de très haute performance, ce nouveau socle technique offre à meconnu.fr une stabilité et une capacité d'évolution à la hauteur de ses ambitions. Cette infrastructure est opérée par IA86 Computer Consulting, garantissant un cadre professionnel, sécurisé et durable pour l'exploitation du site.

L'année en cours a toutefois été marquée par un événement douloureux. Le 9 décembre 2025, Gérard Hordé, créateur de « La Creuse Secrète » et cofondateur de meconnu.fr, nous a quittés. Son engagement, sa vision et son travail ont profondément façonné ce projet. Meconnu.fr est indissociable de son exigence, de sa curiosité et de son attachement au patrimoine local. C'est avec émotion et respect que nous poursuivons aujourd'hui cette œuvre collective.

Dans ce contexte particulier, j'ai accepté d'assurer temporairement la présidence de l'association, uniquement afin de garantir la continuité morale, technique et organisationnelle du projet, dans l'attente de nouvelles élections. Cette période de transition se veut respectueuse de l'esprit fondateur tout en restant tournée vers l'avenir.

Des perspectives nouvelles s'ouvrent également, notamment avec la proposition de Guillaume Oliverin de s'impliquer dans la structuration du système d'information. Cette collaboration potentielle s'inscrit dans la logique d'évolution et de consolidation du projet, en renforçant ses fondations techniques et organisationnelles.

En conclusion, meconnu.fr demeure un projet vivant, porté par une communauté engagée, une base de données patrimoniale unique et une volonté intacte de transmission. Malgré les épreuves, l'association continue d'avancer, fidèle à ses valeurs fondatrices, avec la conviction que le patrimoine, même le plus discret, mérite d'être connu, partagé et préservé.

Je vous remercie de votre attention, de votre confiance et de votre engagement aux côtés de meconnu.fr.

Pour l'association meconnu.fr

Nicolas Hordé

Président par intérim

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.



Bilan financier de l'association

Exercice du 16/11/2024 au 22/12/2025

DEPENSES		RECETTES	
Charges	Montant	Ressources	Montant
Assurance MAIF	95,30 €	Cotisations	160,00 €
PlanetHoster	39,46 €	Dons – mécénat	360,00 €
Hébergement Cloud Annualisé (IA86)	432,00 €		
Services bancaires (frais tenue de compte Crédit Mutuel)	50,57 €	Soutien Asso sportive/culturelle	50,57 €
TOTAL	617,33 €	TOTAL	570,57 €

Solde de l'exercice :

-46,76 €

Solde compte courant CM au
22/12/2025 :

985,31 €

Je soussigné(e) Mme Pinon Aline, Trésorière de l'association, certifie exact le compte de résultat présenté ci-dessus.

Signature :



Budget prévisionnel de l'association

Exercice du 23/12/2025 au 31/12/2026

DEPENSES		RECETTES	
Charges	Montant	Ressources	Montant
Assurance MAIF	95,00 €	Cotisations	60,00 €
PlanetHoster	40,00 €	Dons – mécénat	0,00 €
Hébergement Cloud Annualisé (IA86)	360,00 €		
Services bancaires (frais tenue de compte Crédit Mutuel)	50,00 €	Soutien Asso sportive/culturelle	50,00 €
TOTAL	545,00 €	TOTAL	110,00 €

Solde de l'exercice : **-435,00 €**

Je soussigné(e) Mme Pinon Aline, Trésorière de l'association, certifie exact le compte de résultat présenté ci-dessus.

Signature :

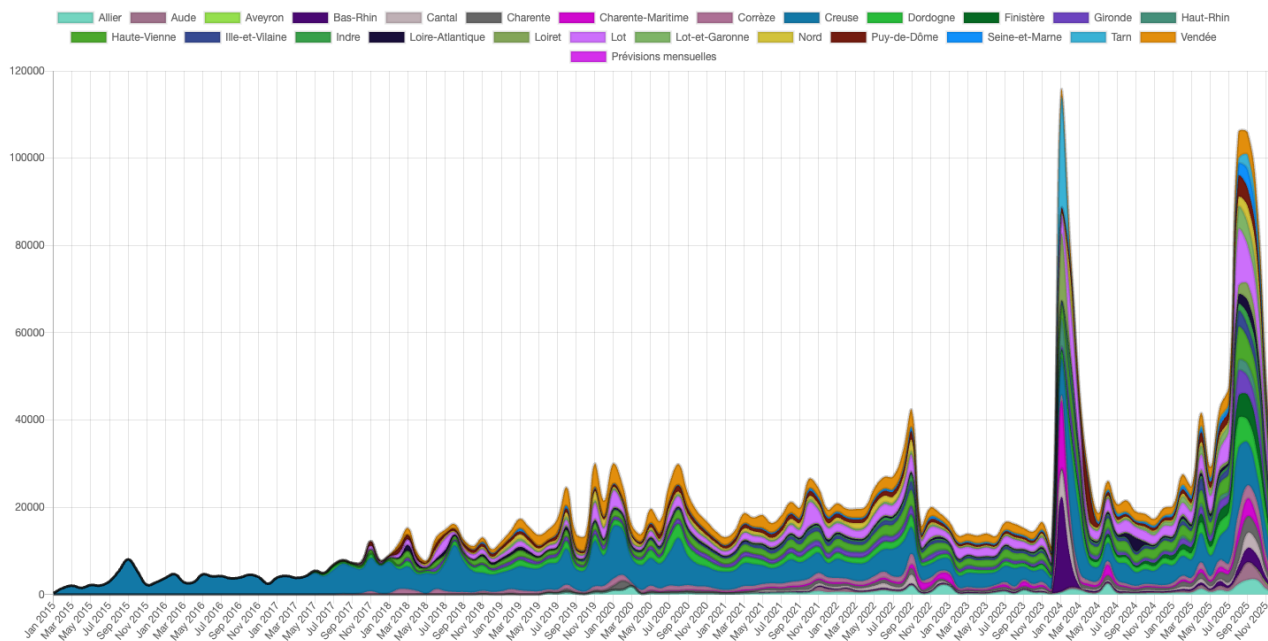


Statistiques *Exercice 2024-2025*

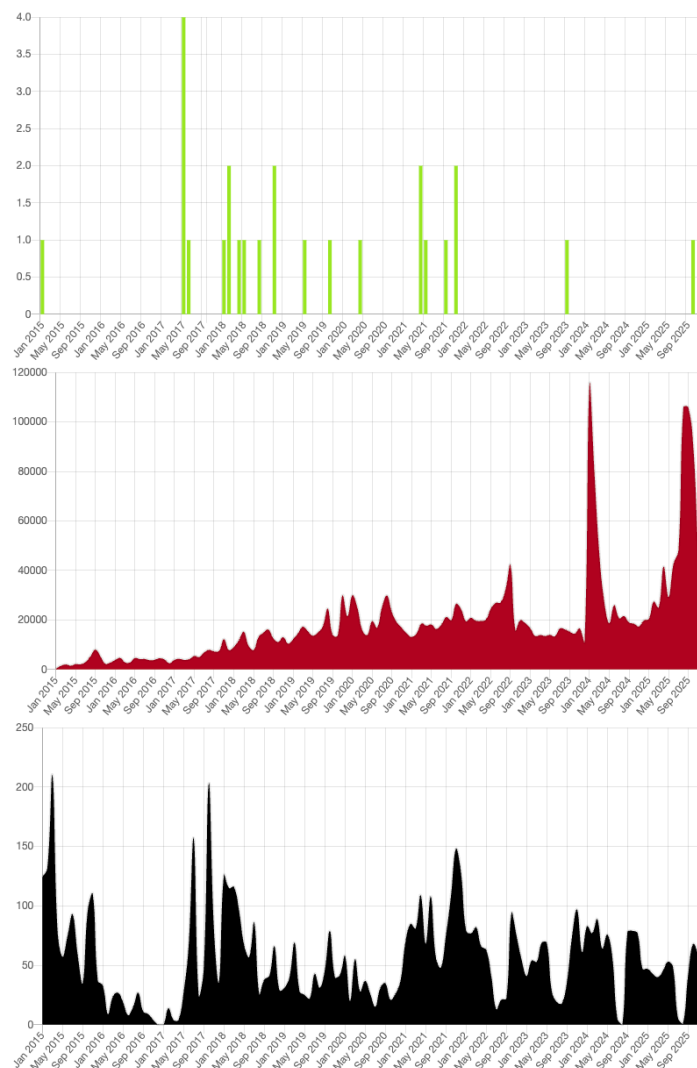
Statistiques détaillées

Informations générales

Visiteurs



Un gros pic de fréquentation est arrivé en août et septembre 2025 sans pouvoir en expliquer exactement l'origine.

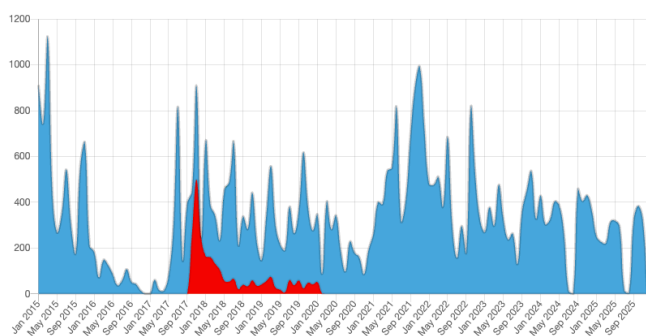


Graphique 1 (ouvertures de département) : Nous avons ouvert le département de l'Aveyron à la demande d'un administrateur (Lot).

Graphique 2 (visiteurs) : Il est possible de déceler aisément un immense pic de visite mais depuis les visites ont repris un rythme plutôt stable.

Graphique 3 (création de fiche patrimoine) : Le rythme de création de nouveaux patrimoines est plutôt maintenu.

Graphique 4 (Illustrations) : En corrélation avec les nouveaux patrimoines, une grande quantité d'illustrations a été ajoutée à meconnu.fr





Statuts de l'association – modifiés au 23/12/2025

Article 1 – Dénomination

Il est formé, entre les personnes physiques et morales adhérant aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant pour dénomination :

« meconnu.fr »

Article 2 – Buts

L'association a pour buts :

- La réalisation d'un inventaire du patrimoine français, et ce, dans le sens le plus large du mot « patrimoine » (patrimoine bâti, patrimoine naturel, patrimoine culturel matériel, etc.),
- Le partage de cet inventaire par le biais de médias numériques (site Internet, application Smartphone, applicatifs informatiques, réseaux sociaux, etc.),
- La mise en place d'évènements, de jeux ou de rencontres autour de la thématique « patrimoine » dans l'optique de sensibiliser le grand public.

Article 3 – Laïcité

L'association est respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 17 route d'Aubusson 23150 Lavaveix-les-mines dans l'agglomération de Guéret. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

Article 5 – Composition

L'association se compose de :

- Membres d'honneur,
- Membres bienfaiteurs,
- Membres de droit,
- Membres collaborateurs,
- Membres « rédacteur » assignés à un département,
- Membres « administrateur » en gestion d'un département,
- Membres « méta-administrateur »,
- Membres fondateurs.

Article 6 – Les membres

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisation.

Sont membres bienfaiteurs, ceux qui versent une cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Sont membres de droit, les représentants de collectivités locales, établissements publics qui ont apporté une contribution financière et/ou technique à l'association.

Sont membres collaborateurs, les adhérents de l'association qui participent activement à des tâches transversales (par exemple : modérateur de forum, administrateur des réseaux sociaux, etc).

Sont membres « rédacteur », ceux qui participent aux activités de rédaction de fiches « patrimoine » pour les départements auxquels ils ont été assignés.

Sont membres « administrateur », ceux qui participent aux activités suivantes, et ce, uniquement pour le département qui leur a été confié en gestion :

- rédaction de fiches « patrimoine »,
- validation des fiches « patrimoine » (autorise la publication en ligne) saisies par les membres « rédacteur » assignés au département,
- modération du forum interne au site Internet principal situé à l'adresse <http://meconnu.fr>
- modération du forum Internet situé l'adresse <http://meconnu.fr/forum> ou <http://forum.meconnu.fr>
- gestion de la communication avec les membres « rédacteur » assignés au département par le biais d'une messagerie interne,
- gestion de la communication avec les usagers du site Internet à partir de leur boîte de messagerie externe [admin@\[département géré\].meconnu.fr](mailto:admin@[département géré].meconnu.fr),
- suivi des procédures proposées par les membres « méta-administrateur » au sein de l'espace privé du site Internet situé à l'adresse <http://meconnu.fr> .

Sont membres « méta-administrateur », ceux qui participent à la maintenance, le développement et l'administration de tous les sites Internet liés au domaine « meconnu.fr ». Ils peuvent être aussi assimilés en tant que membre « administrateur » sur l'ensemble des départements déclarés dans l'interface du site <http://meconnu.fr> .

Sont membres fondateurs, ceux qui étaient présents lors de la fondation de l'association et dont la liste nominative est en annexe des statuts.

Article 7 – Admission

Pour devenir membre « rédacteur » assigné à un département, il faut en formuler la demande écrite au membre « administrateur » en gestion du département souhaité. Le membre « administrateur » statue seul sur chaque demande d'admission.

Pour toute demande d'admission autre que celle de membre « rédacteur », il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Les demandes d'admission doivent être formulées de façon écrite par le biais d'un formulaire prévu à cet effet.

Tout membre doit accepter les présents statuts ainsi que le règlement intérieur en vigueur.

Article 8 – Radiation

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation prononcée par le Conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour un motif grave tel que le non respect du règlement intérieur. L'intéressé aura préalablement été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Les membres « fondateurs » ne pourront faire l'objet d'une radiation.

Article 9 – Les ressources

Les ressources de l'association comprennent :

1. Le montant des droits d'entrée et cotisations fixées lors des Assemblées générales.
2. Les apports en espèces, meubles et immeubles, de personnes privées, lors de la constitution de l'association et/ou au cours de son existence, notamment, ceux apportés par les membres fondateurs de l'association ; apports qui ne sont pas des dons ; l'apporteur (ou ses ayants droit) ayant un droit de reprise en cas de dissolution de l'association. Les apports en espèces et meubles pourront être restitués à tout apporteur dès que l'association disposera des ressources nécessaires à son fonctionnement, résultant du produit de ses activités.
3. Le produit des activités que proposent l'association pour la poursuite de son but.
4. Le montant des prestations de service et rétributions d'interventions de différents partenaires.
5. Les subventions de l'État, de la Région, du Département, des Communes, des établissements publics et privés et des Fonds Européens.
6. De toutes les ressources autorisées par la loi.

Article 10 – Le Conseil d'administration

L'association est dirigée par un Conseil de huit membres élus par l'Assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil est renouvelé tous les trois ans par moitié. La première fois les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil d'administration choisit un bureau exécutif composé de :

1. un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents,
2. un secrétaire et éventuellement un secrétaire adjoint,
3. un trésorier et éventuellement un trésorier adjoint.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par l'Assemblée générale la plus proche. Les pouvoirs de membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Peuvent être admis à siéger au Conseil d'administration, avec voix consultative, les personnes qualifiées désignées par le Bureau, et, d'une manière générale, toute personne, association ou administration qui, en raison de sa compétence, peut aider à la réalisation des buts poursuivis.

Les membres fondateurs siègent statutairement au Conseil d'administration, leurs voix valent celle des membres élus.

Article 11 – Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit une fois au moins par trimestre sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix du président est prépondérante.

Tout membre, à l'exclusion des membres fondateurs, du Conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 12 – Assemblée générale statutaire

L'Assemblée générale statutaire se réunit chaque année **au mois de septembre**. Elle est constituée de tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient affiliés.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Les adhérents non-disponibles le jour de l'Assemblée générale peuvent donner procuration par écrit à un membre qui sera présent ou au bureau exécutif. Un membre ne peut présenter plus de deux procurations.

Les décisions sont prises à la majorité simple des présents et représentés. Seuls auront droit de vote les membres à jour de la cotisation de l'année échue à la date de l'Assemblée générale. Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au remplacement, au scrutin secret, des membres du Conseil sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée générale, que les questions inscrites à l'ordre du jour.

Article 13 – Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues à l'article 12.

La modification des statuts, la fusion avec une autre association, l'adhésion à une fédération ou la dissolution de l'association doivent être examinées dans une Assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet.

Les deux tiers au moins des adhérents devront être présents ou représentés pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée générale extraordinaire sera convoquée trois semaines plus tard et l'Assemblée pourra délibérer quelque soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité absolue des voix.

Article 14 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'administration qui le fera alors approuver par l'Assemblée générale ordinaire. Ce règlement fixera les points non prévus aux statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 15 – Modification des statuts – Dissolution

Toute modification des statuts devra être présentée par le Conseil d'administration et approuvée par une Assemblée générale extraordinaire. Les nouveaux statuts, pour être approuvés, doivent impérativement reprendre les dispositions statutaires particulières qui concernent les membres fondateurs.

En cas de dissolution prononcée par les trois quarts au moins des membres présents à l'Assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par celle-ci. Après apurement des comptes, l'actif, s'il existe, sera dévolu :

1. Aux personnes privées, membres fondateurs, qui ont, lors de la constitution de l'association et/ou au cours de son existence, fait des apports en espèces, meubles et immeubles à l'association et qui ne

- sont pas des dons. Ces apporteurs (ou ses ayants droit) ont un droit de reprise conformément à l'article 9 des présents statuts. Tout immeuble ayant fait l'objet d'améliorations ou d'équipements fixes sera restitué dans l'état où il se trouve au moment de la dissolution sans contrepartie financière.
2. A une association dont les buts poursuivis sont voisins de ceux de « meconnu.fr ».

Article 16 – Propriété intellectuelle des contenus

Les fiches « patrimoine » et leurs contenus (photographies, vidéos, textes, notations, saisies de formulaire, etc) saisis par les membres de l'association sont la propriété intellectuelle de celle-ci. Les membres de l'association cèdent par conséquent leur propriété intellectuelle et les droits associés à l'association « meconnu.fr ».

Les codes sources des programmes, les sites Internet, bases de données ainsi que la totalité de leurs contenus sont la propriété de l'association « meconnu.fr ».

L'usage et la réutilisation de la propriété intellectuelle de l'association à titre gracieux ou commercial, ne peuvent se faire qu'après autorisation explicite et écrite de l'ensemble des membres du bureau.

A Lavaveix les mines Le 23/12/2025

Maryse Hordé
Secrétaire



Nicolas Hordé
Président



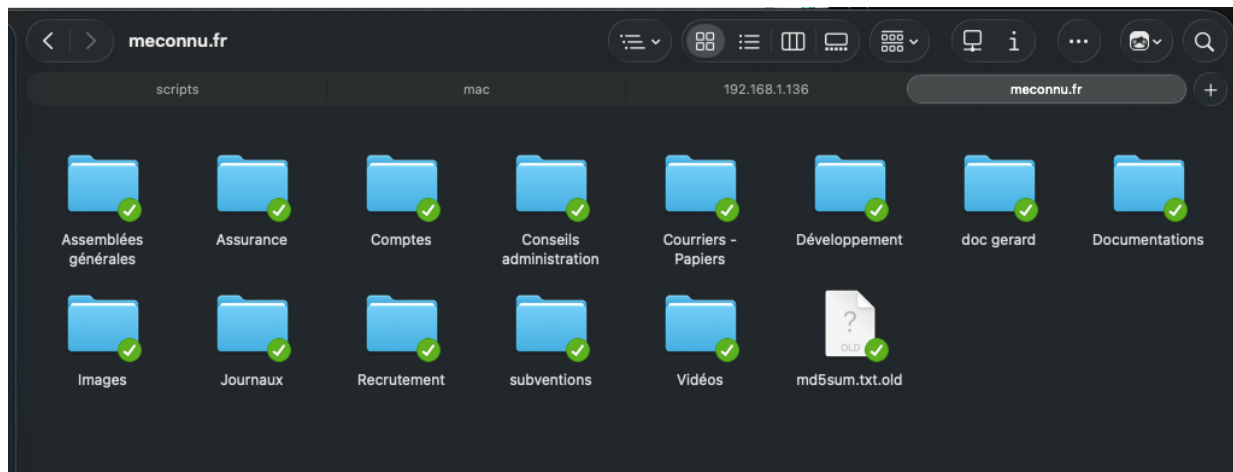


meconnu.fr
Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français

Migration pCloud vers NextCloud

Exercice 2024-2025

Présentation de la solution



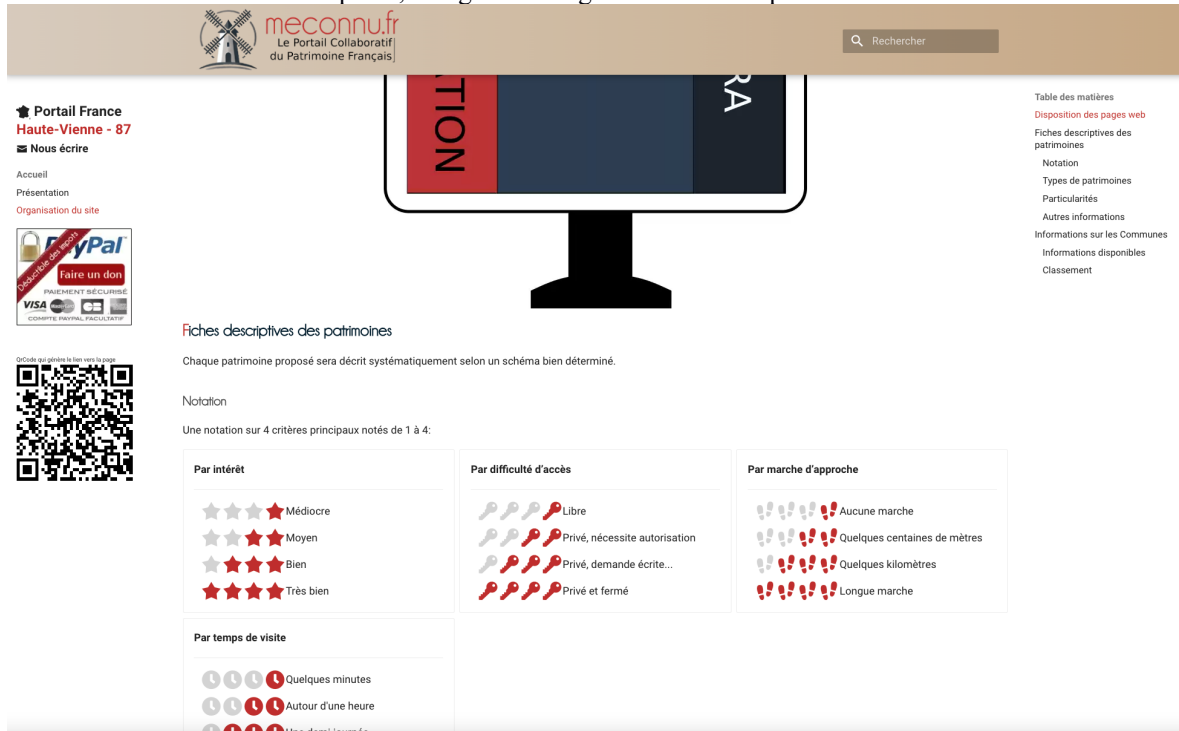
pCloud a été utilisé durant quelques années afin de remplacer Nextcloud remplaçant lui-même Owncloud. Au final, pCloud s'est avéré plutôt contraignant car disposant d'une interface propriétaire ne permettant pas certaines fonctionnalités de partage multi-compte. Nous revenons en arrière avec une nouvelle instance serveur de Nextcloud partagée pour les membres du Bureau et opérée sur le serveur dédié partagée par IA86 Computer Consulting.

Interface publique ou meconnu.fr V6

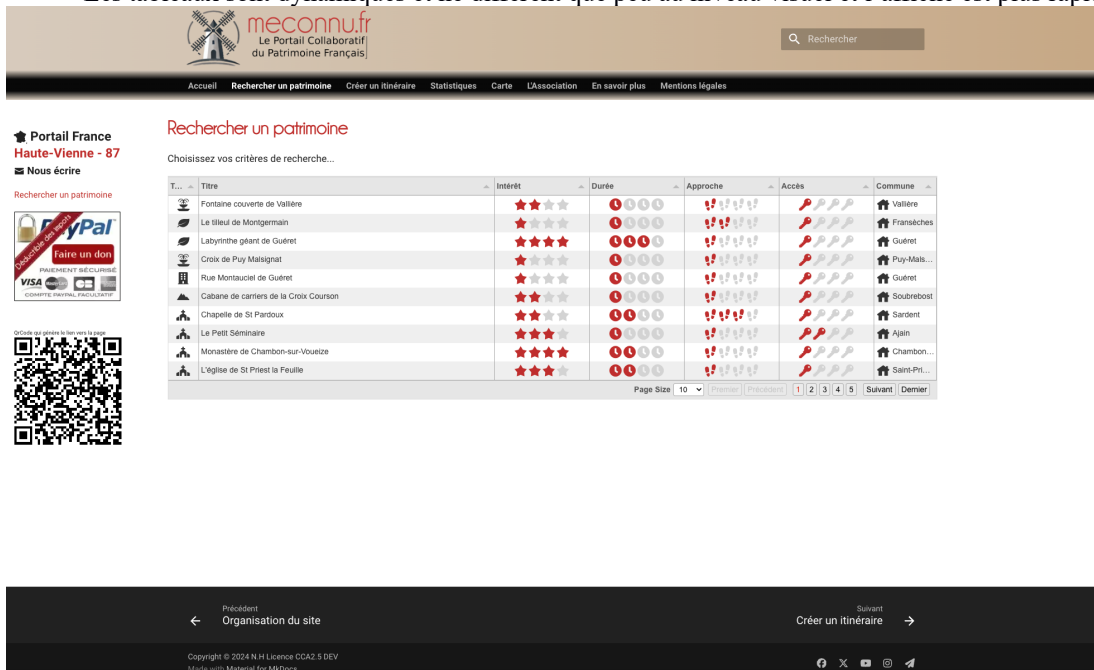
Exercice 2024-2025

Quelques copies d'écran

L'interface est épurée, le logo est changé et les couleurs plus modernes



- Les tableaux sont dynamiques et ne diffèrent que peu au niveau visuel et l'affiche est plus rapide





meconnu.fr
Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français

Portail France
Haute-Vienne - 87
Nous écrire

Accueil >

Rechercher un patrimoine

Créer un itinéraire

Statistiques

Carte

L'Association >

En savoir plus >

Mentions légales >



Faire un don
PAIEMENT SÉCURISÉ
VISA MasterCard COMPTE PAYPAL FACULTATIF

<https://creuse.test.meconnu.org>

Statistiques du site internet

Voici quelques éléments statistiques...

Type	★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★ ★	Totaux
	22	17	34	13	86
	14	52	230	60	356
	6	10	4	2	22
	6	35	68	19	128
	0	15	10	27	52
	4	10	10	8	32
	4	6	2	1	13
	9	10	19	8	46
	437	182	39	2	660
	12	11	6	4	33
	16	35	19	4	74
	12	24	26	7	69
Totaux	542	407	467	155	1571

L'application fonctionne aussi en format smartphone sans aucune problème d'affiche

A suivre....



Migration Docker compose vers Kubernetes

Exercice 2024-2025

Un point d'information

Le serveur dédié remplace une machine VPS avec 16Go de Ram et 8 VCPUs

Aperçu

Utilisation du CPU
2.24 / 64 unités
3.5 %

Utilisation de la mémoire
58.81 / 251.55 GB
23.4 %

Pods
111 / 111 Demandé(s)
100.0 %

Nœuds
1 / 1 Ready
100.0 %

ANNUITÉS

Ubuntu 24.04.2 LTS (x86_64) #89-Ubuntu SMP PREEMPT_DYNAMIC Sat Oct 11 01:02:46 UTC 2025

IP Address : 162.55.80.123
IPv6 Status : Disabled
Uptime : up 3 weeks, 4 days, 11 hours, 56 minutes
Processor : AMD EPYC 7502P 32-Core Processor AMD EPYC 7502P 32-Core Processor Unknown CPU @ 2.5GHz (64 cores)
CPU Load : 1.62 (1min) / 2.01 (5min) / 2.09 (15min)
Memory : 91801 MiB / 257583 MiB (35.64%)
Swap : 0 MiB / 0 MiB
Processes : 2216
Users Logged In : 1
Container kube. : 111 (108 RUNNING & 0 CRASHED)

Disk Usage

/	230G	free	(39% used)
/data	986G	free	(1% used)
/data/nfs	986G	free	(2% used)

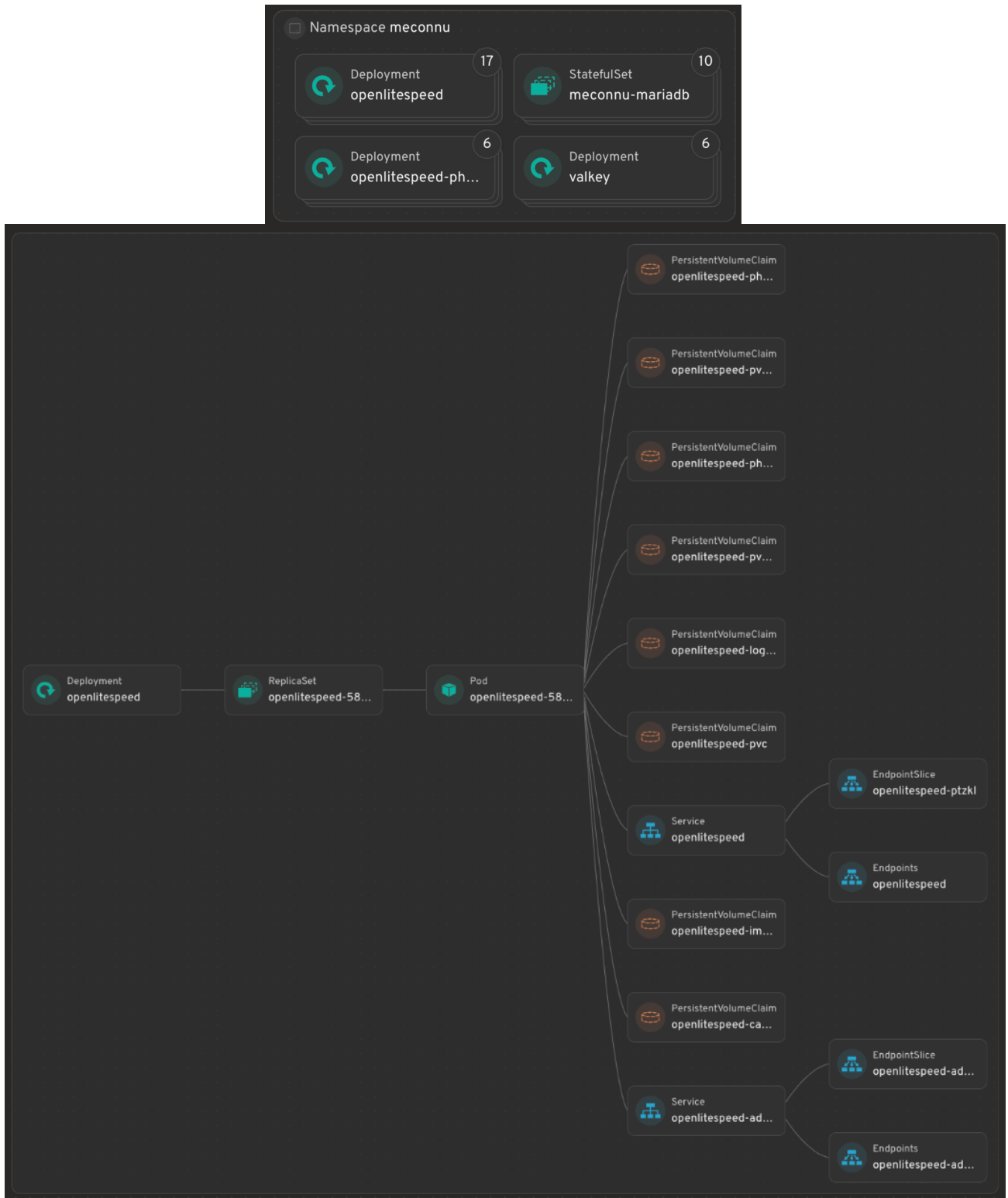
Backups

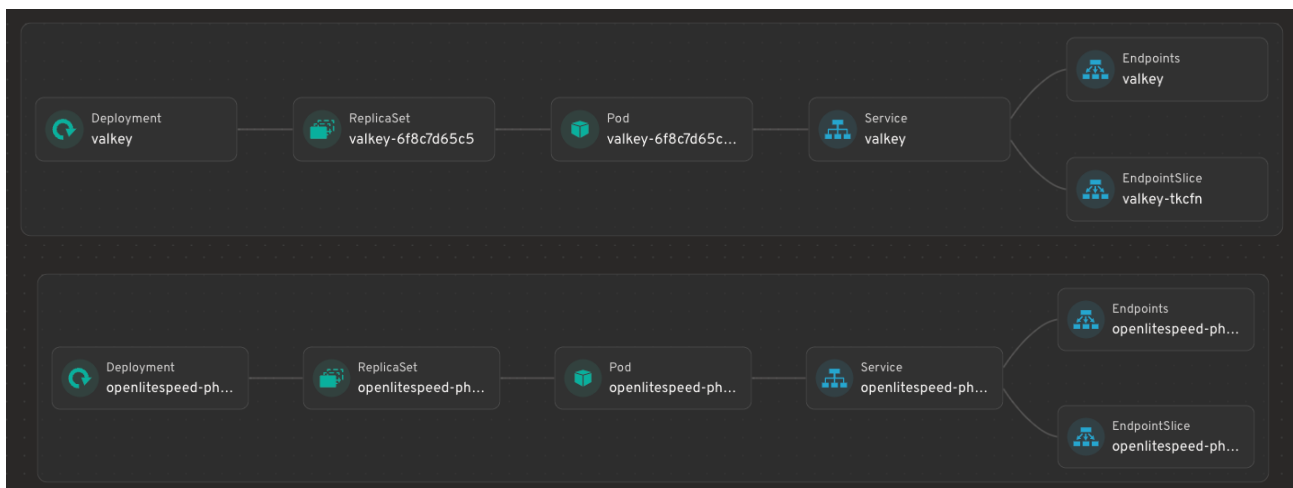
save.log	NO
save2.log	NO
save3.log	NO
backup.log	2025-12-02 13:10:52
backup2.log	NO
backup3.log	NO
velero.log	NO

You have 75 packages waiting for upgrades.
You have 16 packages are not needed anymore.

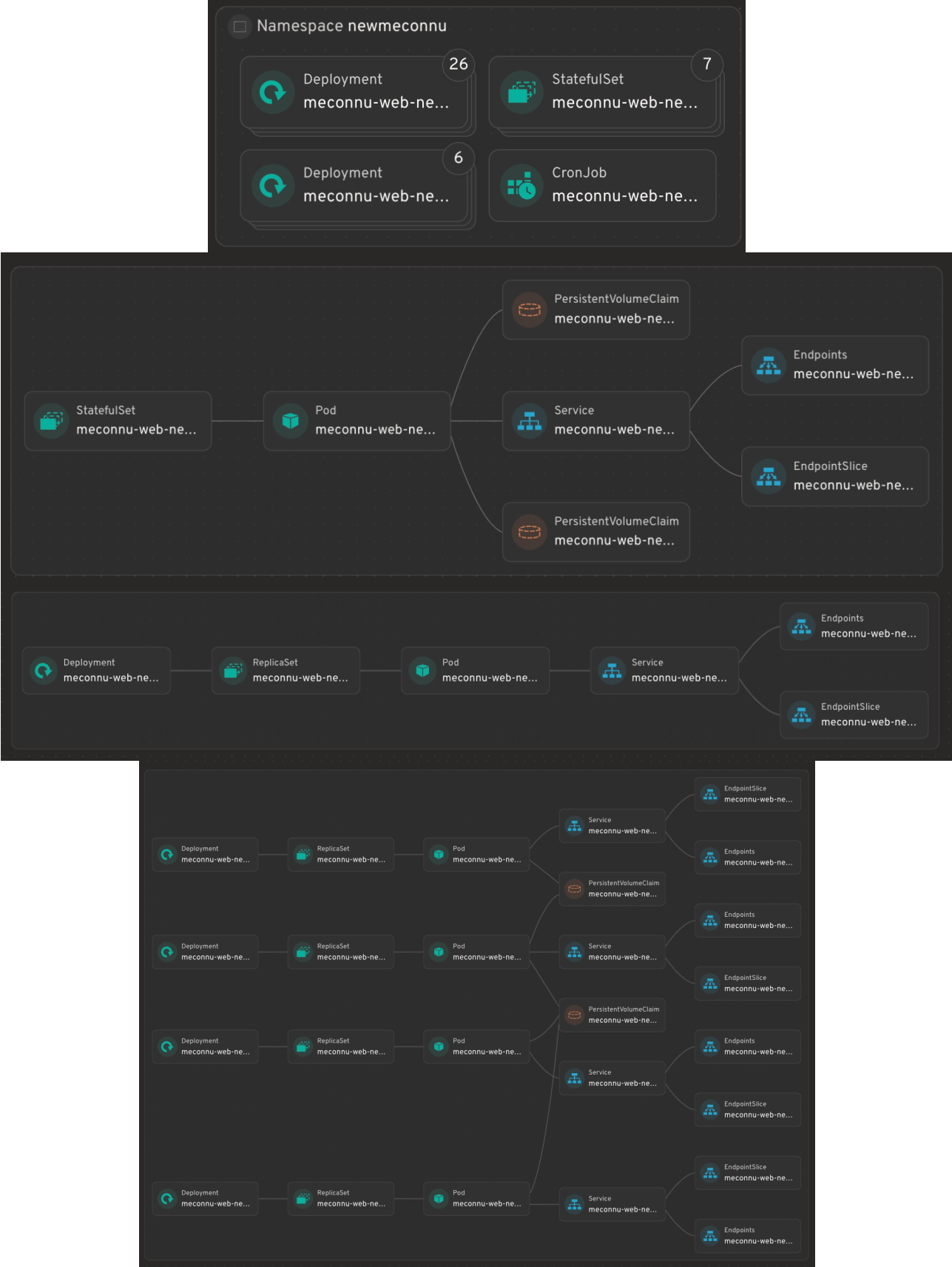
Last login: user pts/0 Wed Dec 3 13:02 - 13:03 (00:00) 82.64.0.172
Last login: Wed Dec 3 13:02:46 2025 from 82.64.0.172
✓ ~/.bashrc loaded successfully!

Structure des services – Production





Structure des services – Développement



Changement de logo ?

Exercice 2024-2025

Comparaison



meconnu.fr
Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français



meconnu.fr
Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français

Choix Maryse

Choix 1



meconnu.fr

Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français

Choix 2



meconnu.fr

Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français

Choix 3



meconnu.fr

Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français

Choix 4



meconnu.fr

Le Portail Collaboratif
du Patrimoine Français